



Elaboration du programme du parc

*

Compte-rendu de l'atelier parc N°3 8 avril 2009

Note de lecture :

Ce document constitue le compte-rendu du troisième atelier sur le thème du parc et des berges qui s'est tenue le 8 avril 2009 à la Maison des projets de Saint-Ouen. Il se présente sous la forme d'une synthèse des points de vue sur les différents thèmes débattus, des questions, des recommandations et des approfondissements que les participants ont pointés comme nécessaires.



PARTICIPANTS :

Audoniens :

Mme Bourdier Denise

Mme Belliard Emeline

M. Chassaing Gabriel

M. Delannoy William

Mme Desplat Amélie

Mme Dubrulle Adele

Mme Dutranois Anne Marie

Mme Geoffre Odette

M. Hubon Alexis

M. Lebaron Alain

M. Lemaire François

M. Marigault Maurice

M. Marsouin Jean-Yves

M. Pereira-Silva Eric

M. Vassal Bruno

Elu(e)s de la ville de Saint-Ouen :

M. Paul Planque, premier adjoint au Maire à l'Urbanisme et aux Finances

Mme Morgane Garnier, adjointe au Maire chargée de l'Environnement

M. Henri Lelorrain, conseiller municipal délégué chargé de la politique sportive

Mme Garcia- Durocher, conseillère municipale déléguée chargée du tourisme

Services de la ville de Saint-Ouen :

Mme Streiff Hélène (Directeur Général Adjoint Département Développement urbain et économique)

Mme Miri Nora (Responsable du Service Aménagement)

Maison des Projets de Saint-Ouen :

Mme Ibbou Martine

Mme Carini Laura

SODEDAT 93 / SEQUANO Aménagement :

Mme Prim Monique, directrice du projet des Docks

M. François Connilleau, Chargé de mission sur le parc et de la présentation du programme

Mme Bourdellon Bertille, chargée de mission, chargé du compte-rendu

M. Sulima Jean-Paul, chargé de mission

Prestataire :

Mme Hélène Saudecerre (paysagiste)

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DES RENCONTRES DE L'ATELIER PARC ET BERGES

Les élus de la Ville de Saint-Ouen souhaitent que les habitants contribuent activement à l'élaboration du programme du parc.

Le programme du parc s'appuie d'une part sur une enquête citoyenne menée par un groupe d'habitants en 2007, document de référence, duquel quatre orientations ressortaient pour le parc:

- 1- Le parc conçu comme un espace de nature
- 2- Le parc devant accueillir de nombreux usages à faire cohabiter ensemble
- 3- La nécessité de retrouver la Seine et l'eau
- 4- La volonté de valoriser l'image de la ville de Saint-Ouen par ce nouveau parc

Il s'appuie d'autre part sur trois rencontres établies dans le cadre d'un atelier portant sur le parc et les berges qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- 17 décembre 2008 sur les thèmes de la détente, le loisir et la valorisation des patrimoines

Les questions suivantes avaient alors été abordées :

Quelle programmation pour le parc ?

Comment aménager un parc à partir de l'existant ?

- 14 janvier 2009 sur les thèmes de « relier les quartiers » et « renouer avec le fleuve »

Les questions suivantes avaient alors été abordées :

Quel tracé pour la RD1 ?

Comment le parc et les berges s'intègrent au reste de la ville ?

- 8 Avril 2009 qui a pour objet de faire la synthèse des précédents ateliers et de proposer les éléments constitutifs du programme du parc

Les présentations faites lors de ces ateliers ont été mises en ligne sur le site Internet de la ville de Saint-Ouen et envoyés aux participants.

RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion s'est déroulée en trois temps :

1. Introduction sur la définition de ce qu'est un programme, un concours et ce sur quoi ils portent
2. Présentation des éléments constitutifs du programme
3. Présentation des prochaines échéances sur le parc

UN PROGRAMME POUR LE PARC, POUR QUOI FAIRE, COMMENT ?

Le programme du parc doit fixer les règles du jeu

Objet du débat

Le parc constitue un équipement majeur du futur quartier des docks et répond à une attente d'espaces verts à l'échelle de la ville.

Le programme du parc est un document qui définit les contraintes et les besoins de la collectivité sur ce territoire. Il est le cahier des charges des équipes d'architectes-paysagistes qui vont travailler au dessin du parc. Ce programme sert de document de référence pour le lancement d'un concours¹ européen.

Les prochaines échéances concernant ce parc sont les suivantes :

- Eté 2009 : Appel à candidature pour le concours
- Automne 2009 : Choix des candidats
- Début 2010 : Choix du projet
- 2011 : Fin des études sur le parc
- 2013 : Livraison du parc

Le périmètre du concours porte sur le parc et berges, afin que les paysagistes et des architectes retenus dans le cadre du concours réfléchissent aux cheminements et aux usages de ces deux espaces de façon cohérente.

Le périmètre de réalisation porte sur le parc. La réalisation des berges fera l'objet d'une négociation avec le conseil général.

L'aménageur de la ZAC des Docks, Sequano, est en train d'élaborer le programme du parc en tenant compte à la fois des échanges avec la population, les élus, les services de la ville mais aussi les professionnels afin d'aboutir à un document intelligible et partagé par le plus grand nombre.

Recommandations des participants :

- Il est demandé que le programme du parc soit diffusé le plus largement possible et soit rendu public.
- Il est demandé de bien clarifier les règles du jeu dans ce programme, c'est-à-dire de spécifier de façon précise ce qui relève d'une contrainte stricte, et ce qui peut encore être discuté.

¹ Voir définition concours dans l'encadré

Informations complémentaires :

Un concours¹ est une modalité de désignation des concepteurs (architecte, paysagiste, urbaniste...), selon laquelle un jury retient dans un premier temps 3 à 5 candidats, selon leur référence (le type de travaux qu'ils ont déjà réalisés et leurs compétences associées). Dans un second temps, ces candidats travailleront à un dessin du parc, à partir du programme qui leur sera remis par la collectivité. Le jury retiendra alors le meilleur projet. C'est en retenant le meilleur projet qu'on retient le concepteur, qui va poursuivre, par des études opérationnelles, la mise en œuvre de son projet.

Les élus précisent que le parc des Docks va faire l'objet d'un concours dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, dont la publicité se fera au niveau européen. Cela signifie que l'avis de concours sera publié dans des revues spécialisées telles que le Moniteur, mais aussi au Bulletin Officiel d'Annonces des marchés publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le parc doit s'appuyer sur les éléments existants**Objet du débat**

La philosophie retenue pour faire le programme est de « faire un parc sur le parc » et donc de partir des éléments existants, à valoriser dans le nouveau projet. Cela concerne plusieurs aspects.

Le grand paysage que l'on trouve dans cet espace grâce au dégagement offert - les perspectives sur l'île des Vannes et la Seine, sur Montmartre, sur la Défense, sur la ville de Saint Ouen -, est un élément qui doit être valorisé dans le projet de parc et que la collectivité propose d'inscrire dans le programme.

Cet espace possède **des atouts naturels**,

- avec la présence d'une végétation importante. Une étude pour connaître l'état de santé des arbres présents sur le territoire du parc va être lancée et permettra d'identifier les arbres à conserver. Il est proposé d'inscrire dans le programme du parc qu'un maximum d'arbres, dont l'état phytosanitaire l'autorise, soient conservés, et que la biodiversité soit promue
- Avec la présence de l'eau à préserver. Il est proposé d'inscrire dans le programme du parc qu'un emplacement soit trouvé pour accueillir une zone humide, pour accueillir les eaux pluviales de la ZAC et favoriser le développement de plantes liées à ce type d'écosystème et de limiter l'utilisation d'eau potable dans une logique de développement durable

L'espace comporte également un certains nombres de constructions, dont l'évolution doit être intégrée dans le programme :

- **Concernant le Château du parc Abel Mézières**, il sera bien entendu conservé dans le nouveau parc. Néanmoins, le parc Abel Mézières devra évoluer pour s'intégrer au reste du projet.
- **Concernant les usines Lesieur**, ces bâtiments ne font pas partie de la liste des bâtiments remarquables, ils se situent dans la perspective de l'île des vannes et sur le tracé de la RD1 décalé. Les conserver dans le futur parc ne sera donc pas une contrainte inscrite dans le programme. Néanmoins, si les équipes de concepteurs leur trouvent un sens fort, on s'organisera pour les conserver.
- **Le parc d'activités Albert Dhalenne**: Il n'est pas prévu d'exproprier ce petit parc d'activités qui fonctionne. Mais, il sera demandé aux paysagistes de l'intégrer dans le projet de parc et de voir comment cet espace peut évoluer dans le temps.
- **Les serres municipales** : Cette fonction dans le parc est en cours de discussion avec la collectivité. Les élus précisent que les serres municipales représentent une fonction atypique dans une ville de cette taille. Elles ont pour rôle de produire des plantes pour les espaces publics de la ville (même si elles ne produisent pas la totalité des plantes sur la commune). Une concertation est en cours avec le personnel, pour s'appuyer sur leur expertise et voir dans quelle mesure leur métier pourrait évoluer.

Enfin, l'espace du parc accueille aujourd'hui des **jardins ouvriers**, traditionnellement exploités par les ouvriers d'Alstom. Ce patrimoine constitue un usage que les élus souhaitent conserver dans le nouveau parc, tout en permettant l'élaboration d'un projet plus collectif.

Ce qu'il est proposé d'inscrire au programme, c'est de prévoir une surface équivalente à la surface initiale des jardins ouvriers pour, à la fois, avoir des parcelles gérées par les jardiniers, et réintégrer le reste de la surface dans un projet de jardin partagé.

Recommandations des participants :

- Il est proposé par un participant de « garder l'architecture des jardins » qui a accumulé un matériau irremplaçable qui est le temps. Mais il est aussi demandé de faire vivre cet usage de « jardin ouvrier » sans le mettre « sous verre ». Il est précisé que conserver le patrimoine ne signifie pas forcément conserver à l'identique. Néanmoins, la problématique de la transmission du patrimoine pourrait être inscrite au programme.
- Les participants demandent à être associé à la définition de ces futurs jardins partagés et suggèrent qu'il serait intéressant de trouver des synergies entre les serres municipales et les jardins et de compléter les jardins partagés par des jardins type pédagogique ou botanique.
- Etant donné l'incertitude concernant les serres, un participant demande que le programme soit souple concernant l'évolution de cet élément dans le futur parc et propose de réfléchir à la mutualisation de la fonction serre avec les communes voisines.

- Il est précisé que les constructions Lesieur constituent une architecture industrielle témoin des années 50 et que sur un plan écologique et économique, il pourrait être intéressant de les conserver, au moins en partie, pour accueillir de nouveaux usages comme des restaurants.
- Il est demandé également d'inscrire les anciens soubassements du château dans les éléments de patrimoine à sauvegarder dans le futur parc

Informations complémentaires :

*Les services de la ville précise qu'un Inventaire patrimonial a été réalisé en lien avec les Architectes des Bâtiments de France et le Conseil Général. Les Bâtiments Lesieur ne faisaient pas partie des bâtiments remarquables inscrits dans cet inventaire, alors que cet inventaire compte 540 bâtiments. L'aménageur précise qu'il se rapprochera des Architectes des Bâtiments de France pour discuter de l'intégration des éléments patrimoniaux dans le parc. **Les élus proposent qu'un débat à l'échelle de la ville soit lancé sur la question du témoignage des activités humaines d'un territoire.***

*Les Jardins ouvriers d'Alstom comptaient à l'époque 82 jardins de 100 hectares en moyenne. Depuis 2005, une Association des Jardins Ouvriers s'est constituée pour demander la conservation de ces jardins. La ville travaille avec cette association pour discuter de leur évolution dans le futur parc. Par ailleurs, la ville a demandé à l'Association d'interrompre ses cultures et la consommation des fruits et légumes, en raison d'une étude pollution sur les terrains, qui a identifié des risques potentiels pour les jardiniers et leur famille. La ville a en outre transmis le dossier à la DDASS pour connaître les dispositions à prendre face à ce risque de ce risque. Aujourd'hui, **l'engagement de la commune, c'est de redonner une terre propre aux jardiniers pour qu'ils puissent cultiver des fleurs, des fruits et des légumes dans le futur parc.***

***Concernant les jardins partagés, les élus proposent de définir une superficie dans le programme pour les jardins et de discuter ultérieurement de la vocation des jardins partagés, leur gestion et leur animation dans le futur parc avec la population.** Le but de ces jardins partagés est, en outre, de permettre à des citoyens de redécouvrir la nature et de permettre des productions solidaires de fruits et légumes.*

Le parc sera le théâtre de nombreuses animations

Concernant le projet d'animation du parc, l'aménageur précise que l'on a un peu plus de temps pour l'élaborer. Néanmoins, il est nécessaire, dès à présent, d'y réfléchir, afin d'intégrer dans le programme du parc, les équipements supports de cette animation. Ces animations seront à co-élaborer et seront portées selon les cas soit par la ville soit par les associations

Dans les équipements porteurs d'une animation proposés au programme, on retrouve :

- les jardins partagés, dont la vocation reste à affiner,
- les infrastructures d'accès au parc : les parkings vélos, les points mobilité services, un parking pour les voitures qui est à l'étude, les cheminements pour les piétons et les cycles
- les restaurants et buvettes qui participent à la convivialité, restauration dans la philosophie du parc
- des espaces pour accueillir des événements particuliers, tels que le Festival de l'oh !, des séances de cinéma en plein air, des théâtres de nature...
- des espaces de jeux pour les enfants et des espaces dédiés à la pratique sportive, tels qu'un terrain omnisport.

Recommandations des participants :

- Il est demandé de réfléchir à l'animation de ce parc, de jour comme de nuit, ce qui pose la question de l'ouverture ou de la fermeture du parc la nuit.
- Les participants demandent que la sécurité du parc soit prise en compte dans la conception des espaces.
- Les jeux pour les enfants doivent être cohérents avec la philosophie « naturelle » du parc dans les couleurs, les matériaux. Recherche du ludique n'est pas dissocié de la nature,
- Les participants demandent que la pratique du sport dans le parc soit peu encadrée, voire libre (grande pelouse plutôt qu'un terrain omnisports dédiés)
- Il est requis d'intégrer l'aspect multi-générationnel des espaces dans le programme : des jeux pour les enfants, des jeux pour les adolescents, des espaces plus calmes pour les personnes âgées...
- Il faut prendre en compte et anticiper l'entretien futur du parc, afin que les espaces proposés ne nécessitent pas de grand frais et qu'ils puissent se faire dans le plus grand respect de l'environnement (les Jardins Noirs du parc André Citroën sont pris comme contre-exemple à ne pas suivre).
- Il est en outre suggéré qu'un espace pour les chiens soit inclus dans le programme.

Informations complémentaires :

Les élus précisent que, pour faire des équipements sportifs dédiés, il y a des normes assez strictes à respecter qui peuvent restreindre certains usages. Les élus de la Ville de Saint-Ouen proposent donc que la pratique de sport dans le parc soit plus libre et que par conséquent, il n'y ait pas de terrain dédié à la pratique sportive.

Ils reviennent également sur la fermeture ou l'ouverture du parc. Aujourd'hui la question n'est pas tranchée. Certaines parties du parc pourraient rester ouvertes au public, si les dispositifs de gardiennage et d'entretien sont dédiés à ces espaces.

Les échéances à venir

Le travail sur le programme va se poursuivre afin de déterminer un coût d'objectif de l'aménagement.

La définition de la programmation des berges est à affiner : il est proposé de les aménager en séquence, une séquence liée au parc, une séquence liée au cours urbain, une séquence portuaire, en lien avec l'activité du SYCTOM et une séquence liée au grand équipement sportif.

Sur la question de la RD1² et des berges, les négociations avec le Conseil Général vont se poursuivre.

² Voir encadré

Enfin, il est proposé que l'on anticipe certains usages dans ce parc, en étudiant la possibilité de rendre accessible le parc au moins temporairement, avant sa livraison globale en 2013.

Recommandations des participants :

- Il est demandé d'étudier les possibilités de développer la logistique fluviale sur ces berges, ainsi qu'une navette fluviale pour le transport de passagers.
- Il est aussi demandé de clarifier les rôles de chacun (collectivité, aménageur, Conseil Général) dans la définition des périmètres d'intervention, notamment sur les berges et le parc.
- Les habitants veulent plus d'information sur la question de l'assainissement et de la gestion des eaux pluviales dans la ZAC.

Informations complémentaires :

Les élus de Saint-Ouen ont rencontré les élus du Conseil Général, pour leur faire part du projet de parc et de décalage de la RDI. Ce projet a été bien accueilli par le Conseil Général. Les élus de Saint-Ouen ont demandé, en complément, que les travaux de requalification de la RDI et des berges se fassent dans le même calendrier que celui du parc.

Pour ces deux espaces (berges et RDI), il est précisé que le Conseil Général est maître d'ouvrage. C'est pourquoi, aujourd'hui, la ville de Saint-Ouen ne peut s'engager sur un calendrier de réalisation.

Une réunion organisée il y a deux semaines avec l'ensemble des élus des communes concernées par le passage d'une navette fluviale reliant Saint-Denis et la Défense a permis de confirmer l'envie collective qu'elle se mette en service.

Concernant les terrains du futur parc, une partie appartient à Nexity. Dans le cadre d'une convention entre Nexity et l'aménageur, Nexity s'engage à céder gratuitement ses terrains sur le parc dans un calendrier permettant la bonne exécution des travaux sur le parc. Pour l'instant, Nexity utilise en partie ces terrains pour organiser les chantiers des deux immeubles de bureaux en cours de construction. Il stocke également, à cet endroit, des terres excavées polluées protégées par des bâches. L'aménageur rappelle que certaines terres peuvent être traitées sur place au lieu d'aller en décharge s'ils sont eu impactées. Les élus rappellent que la dépollution de ce site, anciennement exploitées par Alstom puis AREVA, est sous contrôle de l'Etat français, par l'intermédiaire du STIIC, dans le cadre de la cessation d'activité d'AREVA.



DOCUMENT ANNEXE :

- Document distribué et projeté en séance :
 - o Diaporama de présentation